MAIRIE DE WANQUETIN

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU 6 Octobre 2025

Membres présents : 12
MM. BOUET-SAUVETERRE Jean-Marie, BRABANT Carine, LEMAIRE Marie-José, FLAMENT Sonia, Régine BENHENNOU, ZURAWSKI Christian, IOOS Emmanuel, JAGOURY Patrick, DEBONNE Denis, BEN Stéphane, Gérard SERON, Guillaume LEFEBVRE.
Membres absents excusés ayant donné procuration : 2
ELOY Laurent donne procuration à SERON Gérard
PENIN Cyril donne procuration à LEFEBVRE Guillaume
Membre absent excusé : 1
Monsieur FROMENT Maxime

Convocation du 29 Septembre 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

La secrétaire de séance est Madame FLAMENT Sonia.

1/ Travaux de rénovation du monument aux morts

La séance ouverte, le Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion de Conseil de Municipal du 1er avril 2025, le Conseil avait opté pour les travaux de rénovation du monument aux morts. Une ligne budgétaire est donc inscrite au BP 2025 à cet effet. Il informe l'assemblée des modalités de soutien de la Région au titre de ce dispositif sont de l'ordre de 30% des dépenses de rénovation éligibles, avec un plafond à 3.000€. Cette aide financière excluant les coûts estimés pour les mâts et l'éclairage.

Le montant des travaux est estimé à 23 192 € HT. La subvention demandée serait de 3 000 € suivant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES
- Travaux : 23 192 €

RECETTES
- Subvention Conseil Régional : 3 000 €
- Fonds propres de la commune : 20 192 €

TOTAL : 23 192 €

Après discussion, les membres présents autorisent Monsieur le Maire :

- A solliciter une aide financière au titre du projet de rénovation du

monument aux morts versée par le Conseil Régional des Hauts-de-France pour un montant de 3 000 € HT
- D'engager les travaux nécessaires auprès de l'entreprise SERVILOC
- De réaliser toutes les démarches liées à la réalisation des travaux.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de ce dossier.
- D'inscrire les dépenses au budget 2025

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

2/ Actions de biodiversité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'intention de mettre en œuvre des actions favorables à l'environnement et à la biodiversité.

Les actions principales seraient la plantation d'arbres à chaque naissance dans la commune ainsi que la pose de nichoirs pour hirondelles.

Après contact auprès du Conseil Départemental, des subventions au titre du fond biodiversité peuvent être demandées.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le principe de réalisation de ces opérations pour 2026

- De solliciter la demande de subvention au titre du fond biodiversité auprès du Conseil Départemental

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents

- D'inscrire la dépense lors du prochain budget 2026

3/ Redevance Enedis pour 2025 au titre de l'occupation du domaine public

Vu le décret N° 2002-409 du 26 mars 2002
Vu la délibération du conseil municipal prise en 2002 instituant la redevance au taux maximum,
Vu le taux de revalorisation de l'index ingénierie pour 2025 : 0,98 %
La redevance pour l'année 2025 est fixée à 241 €

Après avoir fait lecture de l'état des sommes dues par Enedis,
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4/ Redevance Enedis pour 2025 au titre de l'occupation provisoire du domaine public

Vu le décret N° 2015-334 du 25 mars 2015
Vu le décret N°2023-797 du 18 août 2023
Vu la délibération du conseil municipal du 20/07/2002 instituant le principe de la redevance provisoire pour chantier provisoire.

La redevance pour l'année 2025 est fixée à 48 €

Après avoir fait lecture de l'état des sommes dues par Enedis,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5/ Convention de partenariat entre le centre de gestion du Pas-de-Calais et la commune de Wanquetin relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés

La séance ouverte, le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour conventionner avec le Centre de Gestion du Pas de Calais dans le but que la commune puisse bénéficier de cette mission du Centre de Gestion concernant l'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés.

Ce service est gratuit pour la commune et doit être conclue afin d'avoir accès à sa mise en œuvre nécessaire à la création de compte d'accès à la plateforme.

Après délibération, les membres présents votent à l'unanimité « pour » signer cette convention et autorisent le maire à poursuivre les démarches engagées avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

6/ convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 25 mai 2025 les membres du conseil ont opté pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur toute la commune.

Afin de mettre en place ce système, un branchement électrique doit être installé.

Pour ce faire, une convention entre la commune WANQUETIN, Enedis et la Fédération d'Energie du Pas-de-Calais a été rédigée pour régler le problème d'alimentation des caméras qui seront installées.

Cette alimentation électrique requiert la mise à disposition du réseau basse tension.

Monsieur le Maire explique les tenants et aboutissants de la convention.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les documents nécessaires à la mise en place des caméras et des frais engendrés qui seront à payer par la collectivité.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

7/ Divers

- Le colis des ainés sera réitéré cette année, nous solliciterons le magasin « les saveurs de nos terroirs » de Béhagnies pour nous concocter ces paniers. Un repas des ainés est à l'étude pour 2026.

- Suite à un courrier arrivé en mairie au sujet de la propreté du cimetière, des devis ont été faits pour remplacer les cailloux par de la pelouse. Une proposition sera faite au prochain conseil.